

Bruxelles, le 10.12.2020 C(2020) 8593 final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 10.12.2020

adoptant le budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2021

FR FR

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 10.12.2020

adoptant le budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2021

LA COMMISSION EUROPÉENNE.

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 54,

vu les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom¹, et notamment leur article 7, vu l'avis du comité consultatif de l'Agence, émis le 7 octobre 2020,

vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, et notamment son article 68,

vu la décision C(2020) 2 de la Commission du 7 janvier 2020,

considérant ce qui suit:

- (1) Le Conseil de l'Union européenne a décidé² de ne pas introduire la redevance sur les transactions prévue à l'article 54 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique et dans les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom.
- (2) Les revenus propres de l'Agence (intérêts des placements de son capital) sont insignifiants (estimés à moins de 300 EUR par an) et ne peuvent pas couvrir les dépenses de fonctionnement de l'Agence.
- (3) L'Agence doit par conséquent bénéficier d'une contribution de la Commission pour couvrir ses dépenses non directement couvertes par la Commission.
- (4) Le Parlement européen encourage l'Agence à poursuivre la numérisation de ses services³.
- (5) La direction générale de l'énergie a approuvé la poursuite du financement du projet informatique NOEMI («Nuclear Observatory and ESA Management of Information») au titre de la ligne budgétaire 02 20 04 02, pour un montant de 80 000 EUR,

Décision du Conseil du 12 février 2008 établissant les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (2008/114/CE, Euratom), JO L 41 du 15.2.2008.

Lors de la 23^e session du Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique tenue à Bruxelles les 1^{er} et 2 février 1960.

Résolution du Parlement européen du 14 mai 2020 contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2018 [2019/2087(DEC)].

DÉCIDE:

Article unique

Le budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2021, d'un montant de 210 000 EUR (provenant uniquement des contributions de la Commission au titre des postes budgétaires 20 03 14 01 et 02 20 04 02), tel qu'il figure à l'annexe, est adopté.

Fait à Bruxelles, le 10.12.2020

Par la Commission Kadri SIMSON Membre de la Commission

AGENCE D'APPROVISIONNEMENT D'EURATOM BUDGET 2021

ÉTAT DES RECETTES

		Budget 2021	Modification n° 1/2020 du	Budget voté 2020	Exécution du budget 2019	
Titre	Rubrique		budget			Observations
Chapitre						
Article						
Poste						
1	Contribution de l'UE					
100	Contribution de l'UE	210.000,00	230.000,00	230.000,00	223.000,00	
	Article 100 - Total	210.000,00	230.000,00	230.000,00	223.000,00	
	Chapitre 10 - Total	210.000,00	230.000,00	230.000,00	223.000,00	
	Titre 1 - Total	210.000,00	230.000,00	230.000,00	223.000,00	
5	Activité administrative					
520	Intérêts bancaires	0,00	0,00	0,00	248,66	Ce poste est destiné à accueillir les recettes provenant des intérêts bancaires perçus sur les comptes de l'Agence.
						and the samples can general
	Article 520 - Total	0,00	0,00	0,00	248,66	
	Chapitre 52 - Total	0,00	0,00	0,00	248,66	
	Titre 5 - Total	0,00	0,00	0,00	248,66	
	TOTAL	210.000,00	230.000,00	230.000,00	223.248,66	

ÉTAT DES DÉPENSES

	·					,
re apitre icle	Rubrique	Budget 2021	Modification n° 1/2020 du budget	Budget voté 2020	Exécution du budget 2019	Observations
ste	Personnal					
13 130	Personnel Missions et déplacements professionnels Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires	14.000,00	6.500,00	39.000,00	37.600,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les indemnités journalières ai que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire
	accessories					pendant une mission dans l'intérêt du service, conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
	Article 130	14.000,00	6.500,00	39.000,00	37.600,00	
	Chapitre 13 - Total	14.000,00		39.000,00	37.600,00	
170	Frais de réception et de représentation Frais de représentation du personnel					
1700	Frais de représentation, événements et réunions internes	1.000,00	0,00	1.000,00	797,45	Ce crédit est destiné à couvrir les frais officiellement exposés par des personnes représentant officiellement l'Agence, y compris les frais occasionnés par les réceptions et les réunions internes.
	Titre 1 - Total	15.000,00	6.500,00	40.000,00	38.397,45	
22 225	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement Biens meubles et frais accessoires Dépenses de documentation et de la bibliothèque Abonnements et achat de médias d'information	14.000,00	17.500,00	14.000,00	18.279,05	Ce crédit est destiné à couvrir: l'acquisition de livres et d'autres ouvrages pour la bibliothèque sur support papier et sur support électronique, les dépenses d'abonnement aux journaux, aux périodiques spécialisés, aux journaux officiels, a documents parlementaires, aux statistiques du commerce extérieur, aux bulletins d'agences de presse et à diverses autres publications spécialisées; les frais d'abonnement et d'accès aux bases électroniques d'information et de données externes et l'acquisition de supports électroniques d'information (CD-ROM, etc.); formation et le support nécessaires à l'utilisation de cette information; la redevan sur les copies d'œuvres protégées par le droit d'auteur.
	Article 225	14.000,00	17.500,00	14.000,00	18.279,05	
		14,000,00	17 500 00	14 000 00	19 270 05	
	Chapitre 22 - Total	14.000,00	17.500,00	14.000,00	18.279,05	
	Dépenses de fonctionnement administratif courant Charges financières	500.00	500.00	500.00	000.00	Co crádit act dectiná à couvrir les frais hancaires et les frais de recoordement au
2320	Frais bancaires	500,00		500,00	-	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de raccordement au réseau de télécommunications interbancaire.
	Article 232	500,00	500,00	500,00	600,00	
	Frais de justice Frais juridiques	0,00	0,00	0,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir le montant des condamnations éventuelles de l'Agence aux dépens arrêtés par la Cour de justice, le Tribunal ou les juridictions nationales, ainsi que l'engagement d'avocats externes et de conseillers juridique pour représenter l'Agence devant les juridictions de l'Union et les juridictions nationales.
2339	Amendes	0,00	0,00	0,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir le montant des dommages et intérêts, des indem consenties lors de règlements amiables et des amendes administratives.
	Article 233	0,00	0,00	0,00	0,00	
	[
	Autres dépenses de fonctionnement Affiliation à des organisations nucléaires	2.502.00	2 500 00	2.500.00	0.070.40	Ce crédit est destiné à couvrir l'affiliation à des organisations nucléaires présent
2350	Article 235	3.500,00		3.500,00		Ce crédit est destiné à couvrir l'affiliation à des organisations nucléaires présent un intérêt pour les activités de l'Agence.
	Article 255	3.500,00	3.500,00	3.500,00	2.979,40	
	Chapitre 23 - Total	4.000,00	4.000,00	4.000,00	3.579,40	
242	Affranchissements et télécommunications Infrastructure informatique Centre informatique	29.000,00	188.000,00	135.000,00	137.198,89	Ce crédit est destiné à couvrir, d'une manière générale, l'achat ou la maintenar d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels pour le centre informatique, ainsi les coûts de services et d'infrastructures informatiques connexes. Il comprend
2421	Équipements et logiciels dans les services (1)	125.000,00	0,00	0,00	0,00	d'autres logiciels spécifiques prêts à l'emploi utilisés par l'Agence. Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'études, de développement et de maintenance liés à NOEMI.
	Article 242 - Total	154.000,00		135.000,00	137.198,89	
	Chapitre 24 - Total	154.000,00	+	135.000,00	137.198,89	

AGENCE D'APPROVISIONNEMENT D'EURATOM BUDGET 2021

Titre Chapitre Article Poste	Rubrique	Budget 2021	Modification n° 1/2020 du budget	Budget voté 2020	Exécution du budget 2019	Observations
25	Frais de réunions et de convocations					
	Réunions du comité consultatif de l'Agence					
	d'approvisionnement d'Euratom	40.000.00	0.00	00 000 00	17 151 07	Co crédit est destiné à couvrir les frais de veyage et de séleur et les frais accessires
	Réunions du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom	12.000,00	0,00	23.000,00	17.451,97	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts, ainsi que les dépenses relatives à l'organisation des réunions du Comité consultatif et de ses sous-groupes.
	Article 252 - Total	12.000,00	0,00	23.000,00	17.451,97	
	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions Conférences, congrès et réunions	4.000,00	3.000,00	10.000,00	7.782,55	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'organisation et à la participation à des conférences (frais d'inscription etc.), des congrès et des réunions en lien avec ses activités. Il est également destiné à couvrir les frais relatifs à l'organisation de réunions hors siège non couvertes par l'infrastructure existante.
	Article 255 - Total	4.000,00	3.000,00	10.000,00	7.782,55	
	Chapitre 25 - Total	16.000,00	3.000,00	33.000,00	25.234,52	
260	Consultations, études Consultations, études et enquêtes de caractère limité Consultations, études et enquêtes de caractère limité ⁽¹⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	Crédit destiné à permettre la sous-traitance d'études à des experts hautement qualifiés lorsque le personnel dont dispose la Commission ou l'Agence ne lui permet pas de les effectuer directement.
	Article 260 - Total	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Chapitre 26 - Total	0,00	0,00	0,00	0,00	
271	Publication et information Publications Publications	4.000,00	6.500,00	2.500,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du rapport annuel de l'Agence et d'autres activités de publication (sur papier ou sous forme électronique) directement liées à la réalisation des objectifs de l'Agence.
	Article 271 - Total	4.000,00	6.500,00	2.500,00	0,00	
	Dépenses d'information Dépenses en activités d'information et de communication	3.000,00	4.500,00	1.500,00		Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'information et de participation à des événements publics, des activités à effet multiplicateur (organisation de séminaires,
						accueil de groupes de visiteurs etc.) et des activités de communication directement liées à la réalisation d'objectifs de l'Agence.
	Article 272 - Total	3.000,00	4.500,00	1.500,00	0,00	
	Chapitre 27 - Total	7.000,00	11.000,00	4.000,00	0,00	
	Titre 2 - Total	195.000,00	223.500,00	190.000,00	184.291,86	
	TOTAL	210.000,00	230.000,00	230.000,00	222.689,31	

⁽¹⁾La ligne budgétaire sera introduite en 2021.